

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf
Présents : 43 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 19 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 15 Saint-Flour, après convocation légale en date du 11
Votants : 58 décembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline
CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, M. Axel JOURQUIN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUNGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Gérard DELPY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVENCH, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTHONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET
M. Frédéric ASTRUC donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Gilles BIGOT donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Daniel MIRAL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Gérard COURET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Vital GENDRE donne pourvoir à M. Bernard REMISE
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Olivia GUEROUULT donne pourvoir à M. Philippe DE LAROCHE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUNGET
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **22 DEC. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **22 DEC. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : VALUEJOLS - ANCIEN CABINET MEDICAL ET MAISON DE SANTE - TARIFICATIONS COMPLEMENTAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Considérant la maison de santé pluridisciplinaire de Valuéjols en service depuis octobre 2024 dans l'ancien bâtiment dit Triniol ;

Rappelant qu'elle est occupée par deux médecins généralistes, un cabinet infirmier et une psychomotricienne dans le cadre de baux professionnels de 9 ans ;

Vu la délibération n°2024-214 en date du 16 septembre 2024 fixant les loyers des bureaux occupés de façon permanente au sein de la maison de santé de Valuejols ;

Considérant qu'elle propose un bureau alterné, d'une surface de 27.59 m², entièrement équipé pour permettre l'accueil de professionnels de santé dans le cadre de bureaux secondaires, à la journée ou demi-journée ;

Considérant qu'il convient de fixer un tarif de location de ce bureau, à hauteur de 30 € HT/jour et 25 € HT/demi-journée, hors charges locatives ;

Considérant par ailleurs le cabinet médical de Valuéjols, aménagé au cœur du bourg en 2014, pour permettre l'accueil des deux médecins généralistes, aujourd'hui locataires de la maison de santé ;

Rappelant que ce cabinet médical totalement libre, d'une surface totale de 96.37 m² est également équipé d'un studio, pouvant accueillir des stagiaires ou remplaçants ;

Vu la demande d'installation de deux masseurs kinésithérapeutes dans ce local à partir du 1^{er} mars 2026 ;

Précisant que des travaux de rafraîchissement et d'adaptation sont prévus pour permettre l'exercice de leur activité ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les conditions de location de ce cabinet, au vu de l'indice de révision des loyers, et de fixer le loyer du cabinet à un montant de 650 € TTC /mois, hors charges locatives :

Précisant que ces tarifs de location seront révisés annuellement sur l'indice de révision des loyers :

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

**FIXE le montant du loyer du bureau alterné de la maison de santé de
Mézilhac à 20,6 HT par mois et 25,6 HT/14 iour/né.**

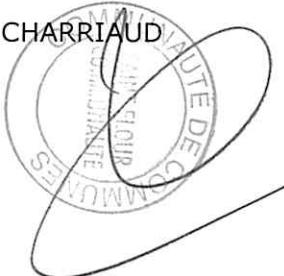
PRECISE que ce tarif ayant nécessité annuellement selon l'indice de révision

AUTORISE Madame le Président à signer les baux et conventions de mises à

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé
au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX